

Les différents régimes de retraites en France, nombres de cotisants et de retraités.

Fin 2017, plus de 17 millions de personnes bénéficiaient d'une pension dans le cadre du système de retraite français. Ce risque représente le premier poste de dépenses de protection sociale, avec 314 milliards d'euros. Ces retraités (de droits directs et dérivés) peuvent se répartir en trois groupes, dont le deuxième représente les régimes spéciaux.

1/Salariés du secteur privé

-La très grande majorité des salariés du secteur privé en France sont affiliés au régime général de l'assurance retraite. En métropole, celui-ci comptait, en 2018, 18,7 millions de cotisants pour 14,4 millions de retraités

-A ses côtés, on trouve la mutualité sociale agricole (MSA), en charge des pensions des ouvriers, employés et cadres de l'agriculture, qui compte 677 527 cotisants pour 2,5 millions de retraités.

2/Régimes spéciaux

Les régimes spéciaux et assimilés, de leurs côtés, regroupent très majoritairement les agents du secteur public, tels que listés par la commission des comptes de la Sécurité sociale dans son rapport de 2018.

-Au premier rang d'entre eux, les agents civils et militaires de l'Etat, dont le régime rassemble 2 millions de cotisants et 2,16 millions de retraités.

-Suivent les agents de la fonction publique territoriale et hospitalière, dont les retraites sont gérées par la CNRACL, et qui regroupe 2,22 millions de cotisants pour 1,05 million de retraités.

Viennent enfin les régimes spéciaux à proprement parler (SNCF, RATP ...), regroupant près de 500 000 cotisants pour plus d'un million de bénéficiaires. Parmi eux, et par ordre décroissant du nombre de retraités concernés:

-Le secteur des mines (CANSSM): 1 675 cotisants pour 261 641 bénéficiaires.

-La SNCF: 144 309 cotisants pour 258 319 bénéficiaires.

-Les industries électriques et gazières (CNIIEG): 140 548 cotisants pour 178 600 bénéficiaires.

-Les marins (ENIM): 31 073 cotisants pour 112 263 bénéficiaires.

-Les ouvriers de l'Etat (FSPOEIE): 26 183 cotisants pour 84 378 bénéficiaires.

-Les clercs et employés de notaires: 51 031 cotisants pour 73 999 bénéficiaires.

-La RATP: 42 434 cotisants pour 48 643 bénéficiaires.

-Les personnels des cultes (CAVIMAC): 16 367 cotisants pour 43 864 bénéficiaires.

-La Banque de France: 10 587 cotisants pour 16 845 bénéficiaires.

-Les personnels de l'Ex-SEITA (tabac): 5 cotisants pour 8 482 bénéficiaires.

-Les personnels de l'Opéra national de Paris (CROP): 1 847 cotisants pour 1 796 bénéficiaires.

-Les personnels de la Comédie Française (CRRPCF): 347 cotisants pour 421 bénéficiaires.

-Port autonome de Strasbourg (chiffres 2016): 172 cotisants pour 209 retraités.

-La Caisse de retraite des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM): 100 bénéficiaires(2017)

-La Caisse de retraite du chemin de fer franco éthiopien (CRCFE): 10 bénéficiaires

-La Préfecture du Haut-Rhin (PREF HR): 5 bénéficiaires.

A noter, enfin, la disparition cette année de la caisse des Chemins de fer de l'Hérault, dont le dernier bénéficiaire est décédé en 2017.

Existent par ailleurs des caisses pour les élus et personnels du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Cese (conseil économique social et environnemental).

3/Non-salariés

Vient enfin la catégorie des non-salariés, souvent gérés par des caisses autonomes:

-Les exploitants agricoles: 480 462 cotisants pour 1 426 007 bénéficiaires.

-Les professions libérales (CNAVPL), regroupant 10 sous caisses (Notaires, médecins, pharmaciens, dentistes, sages-femmes, architectes...) : 672 280 cotisants (hors auto-entrepreneurs) pour 351 943 bénéficiaires.

-Les avocats (CNBF): 67 720 cotisants pour 16 540 bénéficiaires.

-La sécurité sociale pour les indépendants (SSI), regroupant les artisans, commerçants et industriels (ex-RSI): 2,2 millions de cotisants pour 2 millions de retraités.

En résumé, les régimes spéciaux au sens large (avec les fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et des hôpitaux) regroupaient 4,7 millions de cotisants pour 4,2 millions de retraités fin 2017.

Autres données et éléments sur les régimes spéciaux. (Mise à jour le 30 avril 19)

Quels sont les régimes spéciaux de retraite ?

Les **régimes spéciaux** représentent le quatrième bloc des régimes de la Sécurité sociale aux côtés du régime général, de la Mutualité sociale agricole (MSA) et de la Sécurité sociale pour les indépendants (ex-RSI).

Au sein des **régimes spéciaux de retraite**, se distinguent trois familles :

- Le régime spécial de la fonction publique (fonctionnaires civils et militaires)
- Le régime des entreprises et établissements publics
- Les autres régimes réunis autour d'une profession ou d'une entreprise

A noter : La **fonction publique** est classée parmi les **régimes spéciaux**, mais la définition limite des régimes spéciaux étant floue, en établir la liste peut parfois paraître arbitraire.

Combien de régimes spéciaux de retraite en France ?

Tous les **régimes spéciaux** ne sont pas indépendants en ce qui concerne le risque vieillesse. Certains régimes spéciaux ne couvrent que le risque maladie et/ou le risque AT/MP, tandis que le **risque vieillesse** est géré par le régime général ou le régime de la fonction publique.

Liste des régimes spéciaux de retraite

Les **régimes spéciaux** qui couvrent le risque vieillesse sont :

- Le **régime des fonctionnaires**
- Le **régime de la SNCF** avec la caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF (CPRPSNCF)
- Le régime des Clercs et employés de Notaire avec la caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (CRPCEN)
- Le **régime de la RATP** avec la caisse de Retraite du Personnel de la RATP (CRP RATP)
- Le **régime des Marins** avec l'Établissement National des Invalides de la Marine (ENIM)
- Le **régime EDF-GDF** des Industries Electriques et Gazières avec la caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières (CNIEG)
- Le régime des Cultes avec la caisse d'Assurance Vieillesse et Maladie des Cultes (CAVIMAC)
- Le **régime parlementaire** du Sénat avec la caisse autonome de Sécurité sociale du Sénat (CASS SENAT) qui n'a pas été aligné sur celui de la Fonction publique
- Le régime parlementaire de l'Assemblée Nationale avec le Fonds de sécurité sociale de l'Assemblée Nationale (FSS Assemblée nationale), aligné depuis le 1er janvier 2018 sur celui de la Fonction publique
- Le régime des Mines avec la caisse des Dépôts et Consignations - **Retraites des Mines** (CDC)
- Le régime des ouvriers des établissements industriels de l'Etat avec la caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- Le régime des agents des collectivités locales avec la caisse des Dépôts et Consignations (CDC)
- Le régime des personnels de l'Opéra National de Paris avec la caisse de Retraites des Personnels de l'Opéra de Paris
- Le régime de la Comédie Française
- Le régime du Port autonome de Bordeaux
- Le régime de la banque de France

Qui sont les bénéficiaires des régimes spéciaux de retraite ?

Les **bénéficiaires des régimes spéciaux de retraite** sont les affiliés et leurs ayants-droit.

Aujourd'hui les **régimes spéciaux** représenteraient environ :

- 4,5 millions de pensionnés
- 4,7 millions de cotisants
- 3,4 % de la population active

Effectifs des régimes spéciaux de retraite	Nbre de cotisants	Nbre de pensionnés
Fonctionnaires de l'État et militaires (SRE)	2 058 000	2 355 000
Fonctionnaires territoriaux et hospitaliers (CNRACL)	2 223 000	1 155 000
Ouvriers de l'État (FSPOEIE)	35 772	103 682
SNCF (CPRP-SNCF)	142 943	261 033
IEG (CNIEG)	146 103	164 895
RATP (CRP-RATP)	42 483	44 316
Clercs et employés de notaires (CRPCEN)	47 618	73 090
Marins (ENIM)	20 045	117 830
Banque de France	12 029	14 891
Mines (CANSSM)	3 401	303 970
Opéra national de Paris (CROP)	1 825	1 999
Comédie-Française (CRPCF)	350	401